

Chère Madame, Cher Monsieur,
Chers habitantes et habitants des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements de Paris,

La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris, que j'ai voulue et portée avec détermination, modernise en profondeur l'administration parisienne pour lui permettre de faire face avec encore plus d'efficacité aux enjeux et aux évolutions à venir, notamment sur le plan métropolitain. Outre la fusion entre la Ville et le Département, l'exercice par la Ville de Paris de nouvelles missions, en particulier en matière de sécurité, ou encore le renforcement du rôle des maires d'arrondissement, cette loi prévoit le regroupement des quatre premiers arrondissements de la capitale.

Cette dernière mesure vous concerne particulièrement. Pour tenir compte des nouveaux équilibres démographiques, créer de nouvelles synergies au cœur de Paris et simplifier leur organisation, vos arrondissements seront regroupés à compter de mars 2020.

Ainsi, lors des prochaines élections municipales, vous n'élirez plus qu'un seul Conseil d'arrondissement. Il y aura donc une mairie unique au lieu de quatre et un(e) seul(e) Maire, qui administrera ce nouveau secteur et aura la charge de faire vivre au quotidien une démocratie de proximité qui nous est chère. Ce regroupement sera cependant sans conséquence sur votre adresse, puisque vous conserverez votre code postal actuel.

Parce que c'est l'administration de vos quartiers qui est en jeu, ainsi que l'exercice de votre citoyenneté, j'ai souhaité que vous soyez pleinement associé(e)s à cette transformation. Un panel, composé de citoyens représentatifs des quatre arrondissements, a ainsi été constitué et associé à la mise en œuvre de cette réforme. Vous pouvez retrouver les conclusions de ces travaux sur le site www.ideo.paris.fr.

Prochainement, du 8 au 14 octobre 2018, vous pourrez vous exprimer dans le cadre d'une consultation qui portera sur le nom du regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris ainsi que sur le lieu de votre future mairie.

S'agissant de la nouvelle dénomination, quatre propositions vous sont faites, qui sont issues d'une première consultation conduite avant l'été, dont les résultats sont disponibles en ligne sur le site www.ideo.paris.fr ou dans votre mairie d'arrondissement.

Concernant l'emplacement de la nouvelle mairie, il vous reviendra d'exprimer votre préférence entre la mairie du 3^e arrondissement et celle du 4^e arrondissement, qui sont les seules à pouvoir accueillir matériellement les services ainsi regroupés.

Je sais par ailleurs que ce regroupement peut susciter des inquiétudes relatives au devenir des trois autres mairies d'arrondissement. Sachez que ces bâtiments, auxquels nous sommes attachés, continueront à vous offrir des services publics de proximité qu'il nous faut définir ensemble. Vous pourrez donc exprimer vos idées, ou vos préférences, concernant l'usage futur de ces bâtiments, sur le site www.idée.paris.fr ainsi que dans votre mairie d'arrondissement.

Avec cette réforme, c'est une nouvelle étape de l'histoire de Paris qui s'écrit. Cette évolution administrative s'inscrit dans la démarche que je défends avec force : associer toujours davantage les Parisiennes et les Parisiens aux transformations de notre Ville, afin de la rendre toujours plus sûre, accueillante et agréable à vivre.

Je tiens enfin à exprimer ma reconnaissance aux quatre Maires d'arrondissements concernés, Jean-François LEGARET, Jacques BOUTAULT, Pierre AIDENBAUM et Ariel WEIL. Les avis exigeants qu'ils ont exprimés avec conviction tout au long du processus de préparation, ainsi que leur souci de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, ont contribué à la qualité de cette réforme.

Chers habitantes et habitants des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, je vous remercie chaleureusement pour votre participation à cette consultation. Paris ne serait rien sans ses habitant(e)s qui la font vivre et progresser chaque jour. Merci à vous !

Merci à vous,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO



CONSULTATION CITOYENNE

Construisons ensemble la future mairie

regroupant les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements.



Chères habitantes et chers habitants des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements,

En mars 2020, les quatre premiers arrondissements de la capitale seront regroupés. Cette transformation s'inscrit dans le cadre de la réforme du statut de Paris que j'ai portée avec force. Elle dote notre ville de moyens accrus pour faire face aux enjeux métropolitains, renforcer notre démocratie ou assurer notre sécurité. Elle offrira aussi une plus grande efficacité de l'action municipale. Enfin, elle permettra de libérer au coeur de Paris des espaces exceptionnels pour accueillir de nouveaux services publics de proximité.

Parce que cette nouvelle organisation vous concerne, j'ai souhaité vous y associer le plus largement. Une grande consultation est donc organisée afin que vous puissiez vous exprimer sur le nom de ce regroupement et sur l'emplacement de votre future mairie.

Je vous invite chaleureusement à y participer."

Anne Hidalgo, Maire de Paris

Anne Hidalgo

POURQUOI UNE MAIRIE COMMUNE AUX 1^{ER}, 2^E, 3^E ET 4^E ARRONDISSEMENTS ?

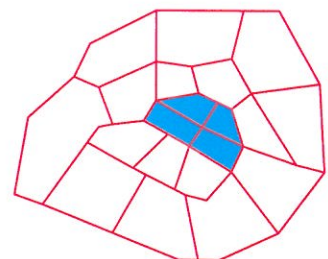
Depuis leur création, les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements voient leur population diminuer au profit des arrondissements périphériques. Face à cette réalité démographique, les mairies des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements seront regroupées en une seule mairie. L'objectif principal de cette réforme institutionnelle est de respecter l'équité dans la représentation politique des Parisien-ne-s.

Avec leurs 190 000 emplois et 8 000 commerces, les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements de Paris disposent d'un patrimoine exceptionnel composé de sites touristiques parmi les plus fréquentés au monde

et d'espaces publics fortement sollicités. Ces arrondissements doivent ainsi répondre à un enjeu collectif fort : réussir à concilier fréquentation touristique, activité entrepreneuriale et vie de quartier.

La création d'une seule mairie permettra de répondre aux attentes communes des habitant-e-s des quatre premiers arrondissements : apaisement des grands axes de circulation, aménagement de l'espace public en faveur des piétons, développement des projets culturels, enrichissement de l'offre en transports collectifs, de pistes cyclables et de parcours sportifs...

Concrètement, ce regroupement unifie la représentation politique et l'organisation administrative sans pour autant supprimer les quatre arrondissements. Les codes postaux resteront ainsi inchangés. Les Parisien-ne-s concerné-e-s continuent d'habiter le 1^{er}, le 2^e, le 3^e ou le 4^e arrondissement.



Un regroupement au service des habitant-e-s des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements

La mise en place de la nouvelle mairie regroupant les quatre arrondissements sera effective au lendemain des élections municipales.

UNE MAIRIE MODERNISÉE

Toutes les démarches aujourd'hui réalisées dans les mairies d'arrondissement seront assurées dans la nouvelle mairie dans un cadre rénové : actes d'état civil, formalités de mariage, inscriptions sur les listes électorales, inscriptions en crèche, à l'école, au centre de loisirs, délivrance des titres d'identité, etc.

La nouvelle mairie proposera des services adaptés aux usagers afin de répondre au mieux à l'évolution de leurs besoins : espaces d'accueil vastes et conviviaux, nouveaux services, bornes numériques en libre-service, guichet permettant de préserver la confidentialité des démarches, etc.

UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION POLITIQUE

Les habitant-e-s des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements seront représenté-e-s par un conseil d'arrondissements, présidé par un-e maire d'arrondissements et une seule équipe municipale compétente sur tout le territoire des quatre arrondissements.

DES MOYENS D'ACTION RENFORCÉS

Avec le regroupement des arrondissements, la nouvelle mairie aura un poids plus significatif pour agir : offre de service renforcée en matière d'accueil de la petite enfance, d'équipements sportifs, moyens consacrés aux équipements et à l'entretien de l'espace public.

Certains équipements qui concernent l'ensemble des habitant-e-s des quatre arrondissements seront désormais gérés par la mairie d'arrondissements.

Ce sera notamment le cas du conservatoire Mozart sous la Canopée des Halles, du centre Paris Anim'Halles – Le Marais.

Les financements consacrés aux projets du budget participatif seront plus conséquents, ce qui pourra permettre l'émergence de projets plus ambitieux.

DE NOUVEAUX ESPACES POUR DES SERVICES AUX PARISIEN-NE-S

En portant cette réforme, la Ville de Paris est garante de la bonne utilisation des deniers publics et d'une nécessaire sobriété dans la dépense publique : la mutualisation des services permettra des économies

sur les dépenses de fonctionnement, notamment immobilières.

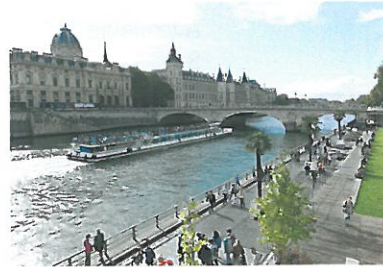
Les locaux libérés par les trois mairies qui n'accueilleront pas la future mairie d'arrondissements resteront dans le domaine public de manière à répondre aux nouveaux besoins des Parisien-ne-s.

Dites-nous quels services vous souhaiteriez voir délivrés dans ces bâtiments : une consultation sera ouverte sur idee.paris.fr et des espaces d'expression seront mis à votre disposition dans les mairies des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements à l'occasion des journées de vote des 13 et 14 octobre 2018.

UN REGROUPEMENT ASSOCIANT LES HABITANT-E-S

La Mairie de Paris a souhaité associer les citoyen-ne-s aux décisions liées à cette grande évolution institutionnelle et à la création de cette nouvelle mairie commune :

- ♦ Une consultation en ligne a été ouverte à tou-te-s les Parisien-ne-s.
- ♦ Les conseils de quartiers se sont réunis régulièrement pour contribuer au rapport remis à la Maire de Paris par les élus des quatre arrondissements. Ils seront associés tout au long du processus de regroupement, jusqu'en 2020.
- ♦ Lors d'une conférence de citoyens, un panel de citoyen-ne-s, composé en majorité d'habitant-e-s des arrondissements centraux, a pu formuler des avis sur les différents aspects du regroupement.
- ♦ Les agents municipaux des quatre mairies sont également associés à la concertation sur le regroupement, en particulier sur l'évolution des services rendus aux habitant-e-s et à la modernisation du service public.



Vous êtes consulté·e·s sur deux questions

Cette consultation, organisée dans chacun des quatre arrondissements, viendra éclairer le choix définitif de la Ville de Paris prévu au début de l'année 2019. Le règlement de la consultation est disponible sur paris.fr

1. QUEL NOM POUR LES QUATRE ARRONDISSEMENTS REGROUPÉS ?

Les Parisien-ne-s ont été invité-e-s à proposer des idées de nom sur le site paris.fr. Plus de 900 idées ont été soumises par 800 participant-e-s (résultats consultables en ligne sur le site www.ideo.paris.fr ainsi que dans votre mairie). À l'issue de cette phase d'idéation, la Maire de Paris et les maires des quatre arrondissements ont souhaité que vous puissiez exprimer votre préférence parmi les 4 noms suivants :

Paris Centre

Premiers arrondissements de Paris

Cœur de Paris

Paris 1 2 3 4

2. QUEL BÂTIMENT POUR LA NOUVELLE MAIRIE ?

C'est sur le choix entre les bâtiments de la mairie du 3^e et 4^e arrondissements que vous êtes aujourd'hui invité-e-s à vous prononcer. Aucun point du territoire ne se trouve à plus de 20 minutes à pied ou en transport en commun de ces deux bâtiments. Cette distance est dans la moyenne parisienne d'accessibilité d'une mairie d'arrondissement.

Bâtiment de l'actuelle mairie du 3^e

Bâtiment de l'actuelle mairie du 4^e

Quand et comment voter ?

La consultation citoyenne est ouverte aux électeurs inscrits sur les listes électorales.



Vous pouvez voter **par correspondance** jusqu'au **vendredi 12 octobre 2018**, au moyen du bulletin de vote et de l'enveloppe pré-affranchie qui vous seront envoyés prochainement à votre domicile.



Vous pouvez choisir de voter à l'urne, un bureau de vote sera ouvert de 9h à 18h dans chacune des quatre mairies les **samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018**.

Toute l'info sur paris.fr

Quel bâtiment pour la nouvelle mairie ?

Les surfaces des mairies des 1^{er} et 2^e arrondissements ne permettent pas d'accueillir les services de la nouvelle mairie. Son installation ne peut être envisagée que dans les locaux des mairies des 3^e et 4^e arrondissements.

LE BÂTIMENT DE L'ACTUELLE MAIRIE DU 3^E

Le lieu profite d'une excellente desserte : pôle République, 3 stations de métro, projets de transports à proximité.

Accessible aux personnes en situation de handicap, le bâtiment est situé face à l'un de ses plus grands espaces verts : le Square du Temple. À ses côtés se tient le Carreau du Temple, espace pluridisciplinaire sportif et culturel au rayonnement parisien et francilien.

Les nombreux commerces qui entourent la mairie en font le cœur d'une zone d'attractivité forte qui permet de faire quelques courses après avoir accompli des formalités administratives ou avoir participé à l'un des nombreux ateliers associatifs qui se tiennent dans les salles en libre-service du rez-de-chaussée de la mairie. L'espace public numérique y a été agrandi et rénové pour offrir des espaces de travail individuels et partagés aux habitant.e.s.



2, rue Eugène Spuller

(M) 3 5 8 9 11

(BUS) 20 56 65 75

LE BÂTIMENT DE L'ACTUELLE MAIRIE DU 4^E

Très facile d'accès grâce à ses transports en commun et parkings souterrains, le bâtiment est situé rue de Rivoli, sur l'axe Bastille-Concorde servi par une piste cyclable à double sens.

Proche de la Seine et des nombreux commerces du Marais, la mairie est au cœur d'un quartier à l'attractivité importante, renforcée par la présence de lieux culturels et de services administratifs.

Le bâtiment accueille sur son parvis un marché alimentaire deux jours par semaine. Accessible aux personnes en situation de handicap, l'actuelle mairie abrite notamment un verger où il fait bon s'asseoir, une très grande salle pour faire la fête, la bibliothèque Arthur Rimbaud destinée aux grands et aux petits lecteurs et une salle de sport pour rester en forme.



2, place Baudoyer

(M) 1 4 7 11

(BUS) 38 67 69 70 72 75 74 76 96

Participez

Vos propositions sur le devenir des bâtiments libérés



Vous êtes invité.e-s à exprimer vos idées sur l'utilisation future des trois bâtiments des mairies qui n'accueilleront pas la future mairie d'arrondissements. Ces locaux permettront en effet de disposer de nouveaux lieux consacrés aux services publics.

Un appel à idées sera ouvert sur idee.paris.fr et des espaces d'expression seront à votre disposition dans les quatre mairies d'arrondissement lors du vote des 13 et 14 octobre 2018.

Rendez-vous
sur
paris.fr



Jean-François Legaret
Maire du 1^{er} arrondissement

NON À LA FUSION-CONFUSION

« Chères habitantes, chers habitants du cœur de Paris, vous allez participer si vous le souhaitez à cette consultation sur le nom du secteur réunissant les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, et sur la localisation de la future mairie. C'est ce que la maire de Paris appelle « la démocratie participative ». En clair, cela consiste à vous demander votre avis sur l'accessoire, mais jamais sur l'essentiel.

Vous a-t-on donné la parole sur le principe même de la fusion ? A-t-on consulté, comme la loi sur les fusions de communes l'avait prévu les conseils des quatre arrondissements concernés ? Non ! La loi a été votée en catimini, sur la demande insistante de la maire de Paris, et malgré mon opposition déterminée. On a osé prétendre que c'était pour se conformer à la jurisprudence du

conseil constitutionnel. C'est faux ! On a évoqué de possibles économies budgétaires. C'est également faux !

Depuis, bien peu de Parisiens savent que la loi a été votée, et qu'elle s'appliquera après les prochaines élections municipales. Aucun argument ne justifie cette réforme. Mais vous, habitantes et habitants, vous perdrez en proximité et en disponibilité. Alors que vous êtes nombreux à attendre de la mairie de Paris plus de qualité de service, plus de sécurité, plus de propreté, plus d'écoute, la maire de Paris consacre toute son énergie à supprimer trois mairies d'arrondissement sur quatre, en espérant en tirer un bénéfice électoral.

Mobilisez-vous, écrivez, pétitionnez !
Dites NON À LA FUSION-CONFUSION. »



Jacques Boutault
Maire du 2^e arrondissement

UNE OPPORTUNITÉ POUR UN SERVICE PUBLIC RÉNOVÉ, PERFORMANT ET ÉCOLOGIQUE !

« La réunion des quatre arrondissements centraux est une occasion pour tou·te·s les habitant·e·s : celle de mener des investissements ambitieux, d'utiliser plus efficacement les équipements et de mutualiser les services pour plus de réactivité.

Ce nouvel arrondissement de 100 000 habitant·e·s, pèsera davantage dans la politique parisienne et rendra plus cohérente et moins onéreuse l'action municipale.

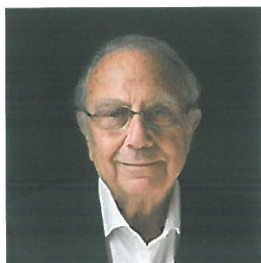
Cette fusion est aussi le bon moment pour progresser vers le haut : services publics renouvelés, bio dans les cantines scolaires (96% dans celles du 2^e), extension des zones piétonnes, végétalisation

accrue, tri des déchets alimentaires généralisé, propreté améliorée, etc., le centre de Paris a l'opportunité de devenir pilote des politiques publiques écologiques.

Maire d'un arrondissement précurseur en participation citoyenne, je me réjouis de l'adoption d'une méthode participative et démocratique. Ainsi, la Maire de Paris a organisé plusieurs conférences d'arrondissements, sollicité les conseils de quartier et invité un panel de citoyen·ne·s à formuler des recommandations. En juillet, vous avez été nombreux·ses à proposer des noms pour ce nouveau territoire. Ils seront soumis à votre vote, ainsi que la localisation de la future mairie centrale.

Je vous invite donc à donner de la voix pour vous approprier ce nouvel arrondissement qui, à l'issue des élections municipales de mars 2020, sera pleinement le vôtre. »





Pierre Aidenbaum
Maire du 3^e arrondissement

UN REGROUPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

« Lors des prochaines élections municipales en 2020, vous élirez un seul maire pour les quatre premiers arrondissements de Paris.

Aucune mairie ne sera fermée pour autant, chacune d'elles se verra attribuer des missions particulières et les codes postaux ne changeront pas.

Au-delà de l'équité électorale qui a motivé ce regroupement, l'objectif est de rendre les services municipaux (propreté, voirie, affaires sociales, crèches, périscolaire...) plus efficaces à l'échelle du secteur dont les problématiques se rejoignent souvent.

La mutualisation des services sur les arrondissements regroupés participera à une gestion et une action publiques plus performantes.

Dans cette exigence quotidienne des élu-e-s de répondre à vos attentes, ce regroupement est l'occasion de préparer l'avenir, en adaptant de nouveaux services, et de faciliter les initiatives citoyennes ; en somme d'améliorer le service public et la qualité de vie dans le centre de Paris.

Les propositions de noms pour le futur secteur sont issues de la conférence citoyenne ainsi que de la consultation en ligne qui avait été ouverte à tou-te-s les Parisien-ne-s.

Vous allez prochainement recevoir à votre domicile un bulletin de vote pour vous prononcer sur le choix du bâtiment dans lequel le ou la maire et les élu-e-s siégeront mais également sur le nom du futur secteur.

Ce regroupement doit être une nouvelle idée d'un centre ville fidèle à son histoire et à sa tradition et tourné vers l'avenir. »



Ariel Weil
Maire du 4^e arrondissement

LA MAIRIE PUISSANCE 4

« Dès le lendemain des élections municipales de 2020, les quatre premiers arrondissements constitueront le secteur du centre de Paris.

Pour le penser et le construire, la Maire de Paris a choisi dès 2017 d'associer les citoyens aux modalités de ce rapprochement. Du 8 au 14 octobre, vous êtes toutes et tous invités à participer à un vote inédit qui permettra aux habitants des quatre arrondissements de donner leur avis sur ce regroupement.

En tant que Maire du 4^e, je serais très heureux que le grand quadrilatère de quatre étages bâti il y a 150 ans rue de Rivoli, à deux pas de la Seine, et conçu par l'architecte Antoine-Nicolas Bailly pour servir de modèle aux mairies d'arrondissement, puisse

accueillir la mairie de demain. Mais où qu'elle se trouve, elle sera la vôtre. Vous conserverez votre appartenance au 1^{er}, 2^e, 3^e ou 4^e arrondissement et votre adresse postale tout en bénéficiant d'un projet qui va bien au-delà d'un regroupement institutionnel et administratif.

Car c'est bien de *mairie augmentée* qu'il s'agit : non seulement une mairie de secteur innovante, adaptée à vos besoins, mais aussi trois grands bâtiments libérés qui accueilleront des services publics culturels, sportifs, économiques ou solidaires. Le devenir de ces trois nouveaux lieux donne tout son sens à cette démarche qui crée une véritable *constellation* de nouveaux services et de dispositifs autour de la mairie de demain.

C'est une *mairie puissance 4* qu'il s'agit de construire, avec vous, d'ici 2020 et au-delà. »

